

TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES POUR L'ANNEE 2015

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal que le code de la voirie routière dispose que le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil municipal.

La dernière délibération, en date du 6 novembre 2015, modifiant le « tableau de classement des voies communales pour l'année 2014 », établissait une longueur des voies communales à 28 170 mètres linéaires, des voies à caractère de rue à 57 130 mètres et les places à 43 700 m².

Suite à la délibération du 25 juin 2015 intégrant les voiries des lotissements « Domaine du Grand Pré » et « le Hameau de Créac'h Iller » dans le domaine communal, il convient de mettre à jour ce tableau pour l'année 2015, en y intégrant :

- « le Hameau de Créac'h Iller » :
 - rue Choiseul pour 240 mètres,

- « le Domaine du Grand Pré » :
 - rue des Cols Verts pour 500 mètres,
 - rue des Grives pour 80 mètres,
 - rue des Perdrix pour 150 mètres,
 - rue des Bernaches pour 150 mètres,
 - rue des Courlis pour 220 mètres.

Le tableau de classement de la voirie communale, pour l'année 2015, est arrêté aux longueurs suivantes :

- voies communales : 28 170 mètres,
- voies à caractère de rue : 58 470 mètres,
- places : 43 700 m².

VU l'avis favorable de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 12 octobre 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 28 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous », « Union citoyenne pour Landivisiau », « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et une non-participation au vote du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau »,

APPROUVE le tableau de classement de la voirie communale pour l'année 2015.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	28
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 21 octobre 2016

Le Maire,

Laurence CLAISSE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le... 26/10/2016

Et de la publication, le... 26/10/2016

Fait à Landivisiau, le... 21/10/2016

Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

